Envoyé en préfecture le 12/06/2026
Reçu en préfecture le 12/06/2026
Publié le
ID : 022-212200687-20260605-2026_38-DE

Côtes d'Armor	DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL De la Commune de Grâce-Uzel
	SÉANCE DU 5 JUIN 2026

Date de la convocation : 28/05/2026
Date d'affichage : 28/05/2026
NOMBRE DE CONSEILLERS :
Afférents au Conseil Municipal : 11
En exercice : 11
Ayant pris part à la délibération : 11

L'an deux mil vingt-six les cinq juin à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal de Grâce-Uzel légalement convoqué, s'est réuni, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. François HINDRÉ.

Étaient présents : M. François HINDRÉ, Mme Anaïk LUCAS, M. Yohann LE COUÉDIC, Mme Angélique DAVID, M. Jean-Marc VIDELOT, Mme Jocelyne FRAVAL, M. Mickaël LE MERCIER, Mme Stéphanie LE MÉE, Mme Kathleen BOUVET, M. Damien MANGONNEAUX.
Absent excusé : M. Miguel PINÇON donne pouvoir à François HINDRÉ

Stéphanie LE MÉE a été désignée comme secrétaire de séance

2026-38 ÉLECTION DU DÉLÉGUÉ ET DES SUPPLÉANTS POUR LES ÉLECTIONS SÉNATORIALES AU SCRUTIN MAJORITAIRE

Vu le code électoral ;

Vu le décret n° 2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs ;
Vu la circulaire du 6 mai 2026 relative à la désignation des délégués des conseils municipaux, de leurs suppléants et à l'établissement du tableau des électeurs sénatoriaux.

Vu l'arrêté préfectoral pris en date du 20 mai 2026 indiquant le nombre de délégués et de suppléants à élire dans la commune ;

a) Composition du bureau électoral

M. le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de M. Jean-Marc VIDELOT Mme Jocelyne FRAVAL M. Damien MANGONNEAUX Mme Kathleen BOUVET. La présidence du bureau est assurée par ses soins.

Envoyé en préfecture le 12/06/2026
Reçu en préfecture le 12/06/2026
Publié le
ID : 022-212200687-20260605-2026_38-DE

b) Élection du délégué

La candidature enregistrée :

M. François HINDRÉ

M. le président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection du délégué en vue des élections sénatoriales. Après enregistrement de la candidature, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 11
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 11
- majorité absolue : 6

a obtenu :

- M. HINDRÉ François : 11 voix

M. HINDRÉ François ayant obtenu la majorité absolue est proclamé élu en qualité de délégué pour les élections sénatoriales.

c) Élection des trois suppléants

Les candidatures enregistrées :

M. Yohann LE COUEDIC
Mme Angélique DAVID
Mme Anaïk LUCAS

M. le président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection des suppléants en vue des élections sénatoriales. Après enregistrement des candidatures, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 11
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 11
- majorité absolue : 6

Ont obtenu :

- M. Yohann LE COUEDIC : 11 voix

- Mme Angélique DAVID : 11 voix

- Mme Anaïk LUCAS : 11 voix

Envoyé en préfecture le 12/06/2026
Reçu en préfecture le 12/06/2026
Publié le
ID : 022-212200687-20260605-2026_38-DE

M. Yohann LE COUEDIC, Mme Angélique DAVID, Mme Anaïk LUCAS ayant obtenu la majorité absolue sont proclamés élus en qualité de suppléants pour les élections sénatoriales.

Pour extrait conforme

Le Maire,
M. François HINDRÉ,

La Secrétaire,
Stéphanie LE MÉE,